

Conseil de sécurité

Distr. générale
5 septembre 2017
Français
Original : anglais

Lettre datée du 1er septembre 2017, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Comme suite à la lettre de l'Ambassadeur Liu Jieyi en date du 27 juillet 2017, j'ai l'honneur de confirmer que les membres du Conseil de sécurité ont décidé de dépêcher une mission en Éthiopie du 6 au 8 septembre 2017. Ils ont aussi approuvé le mandat de la mission (voir annexe).

J'aurai l'honneur de diriger cette mission, en ma qualité de Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies et de Président du Conseil de sécurité pour le mois de septembre 2017.

À l'issue de consultations avec les membres du Conseil, il a été décidé que la mission serait composée comme suit :

M. l'Ambassadeur Sacha Sergio Llorentty Solíz [Bolivie (État plurinational de)]
M. l'Ambassadeur Liu Jieyi (Chine)
M. l'Ambassadeur Amr Abdellatif Aboulatta (Égypte)
Mme l'Ambassadrice Michele J. Sison (États-Unis d'Amérique)
M. l'Ambassadeur Tekeda Alemu (Éthiopie)
M. Petr V. Iliichev (Fédération de Russie)
Mme Anne Guegen (France)
M. l'Ambassadeur Sebastiano Cardi (Italie)
M. l'Ambassadeur Yasuhisa Kawamura (Japon)
M. l'Ambassadeur Kairat Umarov (Kazakhstan)
M. l'Ambassadeur Jonathan Allen (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
M. l'Ambassadeur Fodé Seck (Sénégal)
M. l'Ambassadeur Olof Skoog (Suède)
M. Yuriy Vitrenko (Ukraine)
M. l'Ambassadeur Elbio Rosselli (Uruguay)

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité,
(*Signé*) Tekeda **Alemu**

17-15448 (F) 080917 080917





Annexe

Mandat de la mission du Conseil de sécurité en Éthiopie

1. Le Conseil de sécurité effectuera une mission en Éthiopie pour la onzième réunion consultative conjointe annuelle des membres du Conseil de sécurité de l'ONU et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui se tiendra au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, les 7 et 8 septembre 2017.

2. Les objectifs de la mission sont les suivants :

I. Consultations

Partenariat entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies

a) Continuer à renforcer le partenariat et la coopération entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies grâce à un échange de vues sur les questions intéressant tant le Conseil de sécurité de l'Organisation que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine;

Financement des activités de l'Union africaine en faveur de la paix et de la sécurité

b) Examiner de quelle manière l'ONU peut renforcer l'appui apporté aux opérations de paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité, en particulier en ce qui concerne la prévisibilité, la viabilité et la souplesse des modes de financement de ces opérations, et passer en revue les progrès accomplis par l'Union africaine dans la réalisation d'objectifs de référence en matière d'autofinancement, de transparence financière, de déontologie et de discipline, ainsi que de cadres relatifs aux droits de l'homme;

Consolidation de la paix après les conflits

c) Examiner l'importance du partenariat et de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, pour ce qui est d'améliorer la coopération et la coordination en matière de consolidation de la paix, d'accroître les synergies et d'assurer la cohérence et la complémentarité des activités, et d'encourager les échanges réguliers, les initiatives communes et les échanges d'informations entre le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et les organes compétents des organisations régionales et sous-régionales, telles que la Commission de l'Union africaine;

II. Réunion consultative conjointe

La situation en Somalie

d) Procéder à un échange de vues sur la manière de mettre à profit les avancées récentes sur le plan politique et de la sécurité afin de parvenir à l'objectif consistant à instaurer la sécurité, la stabilité et la prospérité en Somalie, en particulier par l'apport d'un appui à la réforme du secteur de la sécurité et au renforcement des institutions;

La situation au Soudan du Sud

e) Examiner la situation du Soudan du Sud sur le plan humanitaire et en matière de sécurité et déterminer quelles mesures peuvent prendre l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU pour contribuer à l'obtention d'un cessez-le-feu

véritable et durable et faciliter la relance du processus politique visant à trouver une solution durable au conflit qui fasse appel à un dialogue associant toutes les parties;

La situation dans la région du bassin du lac Tchad

f) Examiner la menace que constitue le terrorisme, notamment les attentats terroristes perpétrés par Boko Haram et l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, également connu sous le nom de Daech), ainsi que la situation humanitaire catastrophique dans la région du bassin du lac Tchad, marquée notamment par des déplacements à grande échelle et un risque de famine;

g) Envisager la mobilisation et la mise en place d'un appui régional et international pour aider les populations de la région touchées par les conflits et leurs gouvernements respectifs à faire face à ces problèmes.